

Inscription scolaire dans les écoles maternelles de Valdoie

Tous les enfants résidant à Valdoie peuvent être accueillis dès la rentrée scolaire à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions se déroulent de mars jusqu'à fin juin pour l'année scolaire suivante.

A noter: Les inscriptions sont cependant possibles tout au long de l'année, en cas de déménagement notamment.

Les dates d'inscription sont indiquées chaque année par voie d'affichage à la Mairie, dans les écoles et au Multi accueil.

Comment s'inscrire ? : L'inscription de votre enfant se déroule en deux étapes :

1- La préinscription administrative auprès de la Mairie

En référence à l'article L 131-4 du code de l'éducation, la préinscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou responsable légal)

2- L'inscription pédagogique auprès du directeur ou de la directrice de l'école maternelle

Après avoir effectué la préinscription auprès de la Mairie, les parents doivent se présenter à l'école de secteur afin que le directeur confirme l'inscription de l'enfant.

Rentrée scolaire 2017/2018 :

- Pour une inscription à l'école maternelle Victor FRAHIER : une permanence sera assurée par la Directrice :

- Les mercredis 15 et 29 mars 2017 de 8h30 à 9h30
- Le jeudi 13 avril 2017 de 16h30 à 17h30

En dehors de ces dates, merci de prendre rendez-vous avec la Directrice au : 03 84 26 36 87

Pour une inscription à l'école maternelle Centre : une permanence sera assurée par la Directrice :

- Tous les mardis sur le temps scolaire (8h25-11h25 / 13h25-14h55), dès la rentrée des vacances d'Hiver
- Les mardis 07 mars, 21 mars et le mardi 04 avril : la permanence sera prolongée de 15h00 à 16h30
- Les mercredis 08 mars, 22 mars et 05 avril : de 8h30 à 11h30
- Le vendredi 07 avril : de 15h00 à 16h30

En dehors de ces dates, merci de prendre rendez-vous avec la Directrice au : 03 84 26 34 03

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie du carnet de vaccination
- Copie du livret de famille
- Certificat de radiation (pour les enfants qui étaient scolarisés dans une école située hors de la Commune)